



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 juin 2018, à 15 heures

Président : M. Webson (Antigua-et-Barbuda)

Sommaire

Question de Montserrat
Question des Samoa américaines (*suite*)
Question d'Anguilla (*suite*)
Question des Bermudes (*suite*)
Question des Îles Vierges britanniques (*suite*)
Question des Îles Caïmanes (*suite*)
Question de Guam (*suite*)
Question de Pitcairn (*suite*)
Question de Sainte-Hélène (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 10.

Question de Montserrat (A/AC.109/2018/10 ; A/AC.109/2018/L.17)

1. **M. Romeo** (Premier Ministre de Montserrat) déclare que Montserrat est un territoire non autonome auquel s'applique encore la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il a donc annulé la demande, qu'avait faite l'ancien Premier Ministre de Montserrat, visant à retirer l'île de la liste des territoires non autonomes établie par l'Organisation des Nations Unies. D'après lui, cette demande était peu judicieuse et non démocratique puisque l'on n'avait pas pris l'avis du peuple de Montserrat.

2. Les conséquences dévastatrices de l'ouragan Hugo et des éruptions du volcan de la Soufrière Hills ont entraîné l'effondrement de l'économie de l'île. La lenteur des travaux de reconstruction des logements et des infrastructures essentielles a contraint les deux tiers de la population à l'exil. Bien que des progrès aient été faits dans certains domaines, le Gouvernement britannique a retardé de manière injustifiée un grand nombre de projets de développement d'importance vitale et des initiatives décisives sont au point mort depuis des années. L'orateur invite l'ONU à collaborer avec Montserrat et le Royaume-Uni dans le cadre d'un partenariat spécial afin d'engager à nouveau l'île sur la voie du développement durable.

3. Plus de 500 millions de livres sterling ont été allouées à Montserrat ces 20 dernières années. Pourtant, le territoire demeure tributaire du Royaume-Uni, qui contribue au budget ordinaire de l'île à hauteur de 60 % et finance 90 % de son programme d'équipement. Si davantage d'investissements avaient été consacrés au remplacement des infrastructures essentielles 10 ans plus tôt, Montserrat dépendrait beaucoup moins de l'aide du Gouvernement britannique pour son budget ordinaire et son budget d'équipement. En investissant maintenant plus qu'il ne le fait à Montserrat, le Gouvernement britannique réduirait ses dépenses à long terme.

4. La situation s'est considérablement améliorée ces dernières années : resté inactif, le volcan est devenu un important site touristique et les derniers habitants se sont installés dans des zones à l'abri de ses ravages. M. Romeo fait observer que les possibilités en matière d'exportation de sable et de pierres sont énormes et que le Gouvernement britannique a aidé au forage d'un puits géothermique qui pourrait donner à Montserrat accès à des sources d'énergie renouvelables d'un bon rapport coût/efficacité. Le Gouvernement britannique, le Gouvernement de Montserrat et l'ONU devraient s'appuyer sur l'exemple de Montserrat pour montrer

que de bons résultats peuvent être obtenus lorsque la primauté est donnée aux personnes plutôt qu'à la politique.

5. Au Royaume-Uni, des dispositions législatives adoptées récemment vont à l'encontre de la politique britannique censée permettre aux territoires d'outre-mer de se rendre maître de leur existence ; elles ne sont ni démocratiques ni judicieuses. En raison des ravages subis dernièrement dans des îles voisines, nombreux sont ceux qui ont pensé que si Montserrat subissait une nouvelle catastrophe, toute l'île devrait être évacuée. Si les ministres britanniques choisissent d'agir contre l'intérêt supérieur des territoires d'outre-mer et des contribuables de leur pays, il est alors vain de prendre des engagements politiques, juridiques et constitutionnels envers ces territoires. L'ambivalence dont fait montre le Royaume-Uni indique qu'un memorandum d'accord s'impose, avec le soutien du Comité, y compris un accord de partenariat pour le développement, le développement durable étant le prélude à toute démarche visant l'émancipation post-coloniale. Un tel memorandum d'accord devrait comprendre la liste des projets prioritaires et des fonds engagés ainsi qu'un calendrier précis pour les études de projet et leur exécution. Il devrait également traiter des relations entre le Royaume-Uni et Montserrat. Le Comité devrait par ailleurs constituer une équipe indépendante chargée de suivre les progrès accomplis dans l'exécution des projets et de présenter des rapports annuels. Il devrait également organiser une visite à Montserrat, laquelle n'a que trop tardé.

6. La lenteur du remplacement des infrastructures de base, essentielles, est ce qui empêche le peuple de Montserrat de parvenir à l'indépendance économique. Vu la situation actuelle sur l'île et l'absence d'assistance préparatoire, demander l'indépendance politique serait une erreur. Un partenariat efficace entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement de Montserrat est non seulement préférable mais indispensable.

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.17 : Question de Montserrat

7. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.17 est adopté.*

Question des Samoa américaines (suite) (A/AC.109/2018/L.10)

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.10 : Question des Samoa américaines

8. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.10 est adopté.*

Question d'Anguilla (suite) (A/AC.109/2018/L.11)

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.11 : Question d'Anguilla

9. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.11 est adopté.*

Question des Bermudes (suite) (A/AC.109/2018/L.12)

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.12 : Question des Bermudes

10. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.12 est adopté.*

Question des Îles Vierges britanniques (suite) (A/AC.109/2018/L.14)

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.14 : Question des Îles Vierges britanniques

11. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.14 est adopté.*

Question des Îles Caïmanes (suite) (A/AC.109/2018/L.15)

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.15 : Question des Îles Caïmanes

12. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.15 est adopté.*

Question de Guam (suite) (A/AC.109.2018/L.16)

Projet de résolution A/AC.109.2018/L.16 : Question de Guam

13. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.16 est adopté.*

Question de Pitcairn (suite) (A/AC.109/2018/L.18)

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.18 : Question de Pitcairn

14. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.18 est adopté.*

Question de Sainte-Hélène (suite) (A/AC.109/2018/L.19)

Projet de résolution A/AC.109/2018/L.19 : Question de Sainte-Hélène

15. *Le projet de résolution A/AC.109/2018/L.19 est adopté.*

La séance est levée à 15 h 50.